



AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva et conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q. c-27.1) :

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q. c-27.1), le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva, lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, a adopté la résolution portant le numéro 2026-03-072, laquelle modifie le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

- 8 avril 2026 à 19 h (mercredi) se tiendra le **1^{er} avril 2026 à 19 h (mercredi)**;
- 9 septembre 2026 à 19 h (mercredi) se tiendra le **2 septembre 2026 à 19 h (mercredi)**.

DONNÉ à Rivière-Héva ce 4 mars 2026.

/s/ *Gérald Laprise*

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 4 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mars 2026.

/s/ *Gérald Laprise*

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*